

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 16 mai 2017.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 16 mai 2017 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M. Donald Perron, maire de la municipalité de Longue-Rive et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M <sup>me</sup>	Micheline Anctil	Forestville
M.	Jean-Roch Barbeau	Colombier
M <sup>me</sup>	Julie Brisson	Longue-Rive
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Hugues Tremblay	Tadoussac

Sont absents :

M <sup>me</sup>	Marjolaine Gagnon	Sacré-Coeur
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M <sup>me</sup>	Véronique Côté	Chargée de projet en transport
M <sup>me</sup>	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M <sup>me</sup>	Audrey Fontaine	Agente de développement culturel
M <sup>me</sup>	Stéphanie Gagnon	Coordonnatrice du Service de développement économique et conseillère aux entreprises manufacturières et industrielles
M.	François Gosselin	Secrétaire-trésorier et directeur général

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017;
4. Administration générale :
  - 4.1. Nomination du préfet suppléant;
  - 4.2. Vente d'immeubles pour non-paiement des taxes - honoraires du secrétaire-trésorier;
5. Aménagement du territoire :
  - 5.1. TPI - travaux de reboisement - octroi de contrat;
  - 5.2. Zonage agricole - avis;
  - 5.3. Représentativité de la TGIRT Haute-Côte-Nord;

- 5.4. Approbation des règlements n<sup>os</sup> 17-470, 17-471 et 17-472 de la municipalité des Escoumins;
- 5.5. Approbation des règlements d'urbanisme n<sup>os</sup> 139-2017, 140-2017, 141-2017, 142-2017, 143-2017 et 144-2017 du TNO Lac-au-Brochet;
- 5.6. TNO - demande d'appui de la Zec Chauvin pour la fermeture temporaire du chemin Périgny;
6. Service de développement économique :
  - 6.1. PSPS - adoption de projets;
  - 6.2. Animation en lecture dans les camps de jour et CPE;
7. Gestion des matières résiduelles :
  - 7.1. Contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles – versement de la retenue cumulative;
8. Développement culturel :
  - 8.1. Projet d'entente triennale de développement culturel 2018-2020 - adoption;
  - 8.2. Adoption d'un projet;
9. Transport :
  - 9.1. Transport collectif :
    - 9.1.1. Programme pluriannuel et surplus générés;
    - 9.1.2. Adoption du plan de développement 2017;
    - 9.1.3. Adoption des grilles tarifaires pour 2017;
  - 9.2. Transport adapté :
    - 9.2.1. Adoption du plan de développement 2017;
    - 9.2.2. Adoption des grilles tarifaires pour 2017;
  - 9.3. Comité transport de la MRC de La Haute-Côte-Nord - dépôt du compte rendu du 28 mars 2017;
10. Ressources humaines :
  - 10.1. Recrutement de personnel - soutien technique aux terres publiques - embauche;
  - 10.2. Recrutement de personnel - assistants aux communications et à la gestion des matières résiduelles (postes étudiants) - embauche;
11. Correspondance;
  - 11.1. Campagne de sensibilisation pour le respect du *Code de la sécurité routière* - appui à la MRC de Beauharnois-Salaberry;
  - 11.2. Projet de loi C-203 - Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême (compréhension des langues officielles) - appui;
  - 11.3. Desserte Internet haute vitesse en milieu rural - appui à la MRC de Rouville;
12. Gestion financière :
  - 12.1. Dépôt des états comparatifs au 30 avril 2017 - MRC et TNO;
  - 12.2. Adoption du rapport des déboursés;
13. Affaires nouvelles :
  - 13.1. Demande au MDDELCC;

14. Période de questions;
15. Fermeture de la séance.

### ***Ouverture de la séance***

M. Donald Perron, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

#### **RÉSOLUTION 2017-05-120**

### ***Lecture et adoption de l'ordre du jour***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté avec l'ajout suivant :

13.1 Demande au MDDELCC;

QUE le point 13. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

#### **RÉSOLUTION 2017-05-121**

### ***Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017, tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

#### **RÉSOLUTION 2017-05-122**

### ***Nomination du préfet suppléant***

ATTENDU QUE le mandat du préfet suppléant, M. Hugues Tremblay, maire de la municipalité de Tadoussac, prend fin lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 16 mai 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau préfet suppléant pour les six prochains mois;

ATTENDU QUE le Conseil a convenu d'une procédure pour la nomination du préfet suppléant, soit par ordre alphabétique de nom de famille, et que l'élu désigné a le choix d'accepter ou non sa nomination;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE M<sup>me</sup> Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville, soit et est, par les présentes, nommée préfet suppléant de la MRC pour les six prochains mois;

QUE son mandat se terminera lors de la séance ordinaire du mois de novembre 2017.

RÉSOLUTION 2017-05-123

***Vente d'immeubles pour non-paiement des taxes -  
honoraires du secrétaire-trésorier***

ATTENDU QUE le Conseil fixait en 2008 (résolution n° 08-03-061) les honoraires du secrétaire-trésorier exigibles dans le cadre de la procédure de vente pour non-paiement de taxes à 300 \$ par dossier transmis par les municipalités;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster ce tarif eu égard à la somme de travail qu'exige ce genre de dossier en 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Ancil, appuyé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE le Conseil modifie, par la présente, la résolution n° 08-03-061 en haussant à 500 \$ les honoraires du secrétaire-trésorier exigibles dans le cadre de la procédure de vente pour non-paiement de taxes à compter de l'exercice 2018;

QUE cette modification soit indiquée en marge de la résolution n° 08-03-061.

RÉSOLUTION 2017-05-124

***TPI - travaux de reboisement - octroi de contrat***

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, le Conseil a mandaté, par la résolution n° 2017-02-030, le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de reboisement;

ATTENDU QU'une (1) seule des trois (3) entreprises invitées a déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres, soit :

NOM DE L'ENTREPRISE SOUSSIONNAIRE	TRANSPORT ET ENTRETIEN			REBOISEMENT		
	Plants 45-110 cc pépinière Forestville (\$/1000 plants)	Plants 25-200 cc pépinière Forestville (\$/1000 plants)	Plants 15-320 cc Pépinière Grande- Piles (\$/1000 plants)	Plants 45- 110 cc (\$/1000 plants)	Plants 25- 200 cc (\$/1000 plants)	Plants 15- 320 cc (\$/1000 plants)
<b>Groupement agro-forestier de la Haute-Côte-Nord inc.</b> 58, rue St-Marcellin O. Les Escoumins	-	-	-	-	-	-
<b>Mémotech inc.</b> 77, 2 <sup>e</sup> Avenue, bur. 15 Forestville	50 \$	100 \$	550 \$	320 \$	380 \$	380 \$
<b>Coopérative forest. La Nord-Côtière</b> 131, route 138 Les Bergeronnes	-	-	-	-	-	-

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord retienne la soumission de Mémotech inc. comme étant la plus basse soumission conforme et lui octroie le contrat pour la mise en terre de 41 500 plants sur des terres publiques intramunicipales situées dans les limites des municipalités de Portneuf-sur-Mer

et Colombier, conformément aux documents d'appel d'offres et selon les tarifs présentés dans la soumission du 15 mai 2017;

QUE le cahier des charges, le formulaire de soumission daté du 15 mai 2017 ainsi que la présente résolution constituent le contrat;

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2017-05-125

### ***Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricole- permission d'usages de services et d'hébergement, zone 04-A***

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes présente une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de permettre des usages autres qu'agricoles dans la zone 04-A identifiée comme telle dans son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité des Bergeronnes a adopté le projet de règlement numéro 2017-111 afin de permettre à son règlement de zonage des usages de services et d'hébergement dans la zone 04-A;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée se situe à l'intérieur de la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE la zone 04-A est située dans une affectation agricole au schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les usages de services et d'hébergement font l'objet d'une faible compatibilité dans l'affectation agricole, mais que les quatre (4) conditions (article 3.7, page 59 du schéma d'aménagement) autorisant ces usages sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE les usages de services et d'hébergement ont déjà été permis dans la zone 04-A et que des droits acquis concernant ces activités sont présentement reconnus dans la zone;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation est conforme aux objectifs et orientations du schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricole de la municipalité des Bergeronnes, déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et concernant une modification aux usages permis dans la zone 04-A de son règlement de zonage afin de permettre des usages de services et d'hébergement.

#### RÉSOLUTION 2017-05-126

### ***Représentativité de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) Haute-Côte-Nord***

CONSIDÉRANT l'entente de délégation relative à la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* intervenue le 31 mars 2016 entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et les MRC de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Manicouagan est responsable de la gestion et de l'animation de la *Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) Haute-Côte-Nord*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.1 des *Règles de fonctionnement de la TGIRT*, la MRC doit entériner la représentativité de cette table;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord entérine la nomination des représentants de la TGIRT Haute-Côte-Nord, à savoir :

TITRE	MEMBRE TGIRT	SOCIÉTÉ/ORGANISME	REPRÉSENTANT OU SUBSTITUT
<b>1- Industrie forestière (1 vote)</b>			
Monsieur	Lucas Deschênes	Ushkuai/Bersaco	R
Monsieur	Benjamin Dufour	Boisaco	S
Monsieur	André Gilbert	Boisaco	R
<b>2- Territoire (1 vote)</b>			
Monsieur	Kevin Bédard	MRC de La Haute-Côte-Nord	S
Monsieur	Yves Beaudoin	MRC de La Haute-Côte-Nord	R
Monsieur	Philippe Poitras	MRC de Manicouagan	R
Monsieur	Marc Tremblay	MRC du Fjord-du-Saguenay	R
<b>3- Produits forestiers non-ligneux (1 vote)</b>			
Monsieur	Luc Denis	Agriboréal	R
Madame	Émilie Saint-Onge	Agriboréal	S
<b>4- Énergie et Mines (1 vote)</b>			
<b>Vacant</b>			
<b>5- Aménagement (1 vote)</b>			
Monsieur	Pierre Hervieux	Coopérative forestière La Nord-Côtière	S
Monsieur	William Lebel	Coopérative forestière La Nord-Côtière	R
<b>6- Villégiature (1 vote)</b>			
Monsieur	Luis Foster	Regroupement des locataires de terres publiques de la Côte-Nord	S
Monsieur	Raymond Brochu	Regroupement des locataires de terres publiques de la Côte-Nord	R
<b>7- Récrotourisme (1 vote)</b>			
Monsieur	Fernand Potvin	Association des pourvoiries de la Côte-Nord	R
Monsieur	Jonathan Leblond	Fédération des pourvoiries du Québec	S
<b>8- Environnement et développement durable (1 vote)</b>			
Madame	Marie-Michelle Morneau	Conseil Régional de l'Environnement de la Côte-Nord	S
Monsieur	Sebastien Caron	Conseil Régional de l'Environnement de la Côte-Nord	R
Monsieur	Nicolas Ferron	Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord	S
<b>9- Autochtones (1 vote)</b>			
Monsieur	Pierre Tremblay	Conseil des Innus d'Essipit	R
Monsieur	Fabien Lanteigne	Conseil des Innus d'Essipit	S
<b>10- Travailleurs (1 vote)</b>			
Monsieur	Alexandre Gendron	Boisaco	S
Monsieur	Vincent Désy	Boisaco	R
<b>11-Enseignement (1 vote)</b>			
Madame	Marjorie Lebreux	Centre de Formation Professionnelle de Forestville	R
<b>12- FAUNE (1 vote)</b>			
<b>12.1 Zecs fauniques</b>			
Madame	Julie Tremblay	Regroupement des zecs de la Côte-Nord	S
Monsieur	Olivier Doucet	Regroupement des zecs de la Côte-Nord	R
<b>12.2 Zecs saumons</b>			
Monsieur	Jacques Auger	Fédération québécoise pour le saumon atlantique	S
Monsieur	Normand Bissonnette	Fédération québécoise pour le saumon atlantique	R
<b>12.3 Trappeurs (1 vote)</b>			
Monsieur	Jean-Marie Bélisle	Regroupement de trappeurs de la Côte-Nord	R
<b>Experts - Invités (sans vote)</b>			
Monsieur	Mathieu Cyr	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	N/A
Monsieur	Francis Lemay-Jutras	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	N/A

Monsieur	Alhassane Diallo	Boisaco, certification	N/A
Monsieur	Vincent Fréchette	Boisaco, certification	N/A
Madame	Claudie Côté	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, certification et UG97	N/A
Monsieur	Dany Girard	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, certification	N/A
<b>Observateurs (sans vote)</b>			
Madame	Marie-Hélène Rousseau	Conseil des Innus de Pessamit	O
Monsieur	Éric Canapé	Innus Pessamit (conseiller politique)	O
Monsieur	André Côté	Innus Pessamit (directeur Territoire et Ressources)	O
Madame	Marie-Ève Gélinas	Association forestière Côte-Nord	O
Madame	Catherine Simard	Zec Forestville	O

RÉSOLUTION 2017-05-127

**Approbation des règlements n<sup>os</sup> 17-470, 17-471 et 17-472  
de la municipalité des Escoumins**

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a adopté :

- le règlement n<sup>o</sup> 17-470 modifiant son règlement de zonage n<sup>o</sup> 240 et ses amendements en vigueur;
- le règlement n<sup>o</sup> 17-471 modifiant son règlement de lotissement n<sup>o</sup> 241 et ses amendements en vigueur;
- le règlement n<sup>o</sup> 17-472 modifiant son règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction n<sup>o</sup> 239 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur du Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ces règlements sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve les règlements n<sup>os</sup> 17-470, 17-471 et 17-472 tels qu'adoptés par le conseil de la municipalité des Escoumins lors d'une séance ordinaire tenue le 18 avril 2017;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre les certificats de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2017-05-128

**Approbation des règlements d'urbanisme  
n<sup>os</sup> 139-2017, 140-2017, 141-2017, 142-2017, 143-2017  
et 144-2017 du TNO Lac-au-Brochet**

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a adopté les règlements n<sup>os</sup> 139-2017, 140-2017, 141-2017, 142-2017, 143-2017 et 144-2017 aux fins de modifier la réglementation d'urbanisme du TNO Lac-au-Brochet;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur du Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ces règlements sont conformes aux

objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve les règlements suivants :

*139-2017 – Règlement de zonage;*

*140-2017 – Règlement de lotissement;*

*141-2017 – Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme;*

*142-2017 – Règlement de construction;*

*143-2017 – Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments et des terrains;*

*144-2017 – Règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;*

tels qu'adoptés par le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord lors d'une séance ordinaire tenue le 18 avril 2017;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre les certificats de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

#### RÉSOLUTION 2017-05-129

### ***TNO - demande d'appui de la Zec Chauvin pour la fermeture temporaire du chemin Périgny***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Micheline Ancil, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la demande adressée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles par la Zec Chauvin, portant sur la fermeture temporaire du chemin du secteur Périgny pour une période d'environ un mois, soit du début mai 2017 jusqu'à ce que le chemin soit jugé sec, carrossable et sécuritaire.

#### RÉSOLUTION 2017-05-130

### ***Politique de soutien aux projets structurants - adoption de projets***

CONSIDÉRANT les dossiers déposés par des promoteurs dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS);

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la PSPS à même le *Fonds de développement des territoires*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'accorder une aide financière aux projets suivants dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* du *Fonds de développement des territoires* :



Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2017-032	Municipalité de Tadoussac	Journée de structuration et de consolidation de l'offre touristique	1 500 \$
2017-033	Golf Le Méandre	Nouveau plateau destiné aux jeunes et retraités	13 808 \$
2017-034	Ville de Forestville	Revitalisation de la 1 <sup>re</sup> avenue	20 000 \$

QU'il autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2017-05-131

***Mesure dédiée à la lecture MEES/IRC -  
programme d'aide financière 2017-2018 - dépôt d'un projet***

CONSIDÉRANT QUE la MRC déposera une demande d'aide financière de 9 600 \$ auprès de RAP Côte-Nord, dans le cadre de la *Mesure dédiée à la lecture*, afin de permettre la mise en place d'un projet de stimulation et de développement des aptitudes/habitudes de lecture dans les camps de jour et CPE de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le projet est appuyé par les regroupements de La CAPE (Communauté en action pour la petite enfance) et d'Action santé Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de la mesure précisent que le promoteur a jusqu'au 30 juin 2018 pour réaliser ses activités et que le traitement de la demande d'aide ne sera pas fait avant la fin août 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera réalisé durant la période estivale 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation des regroupements de partenaires, accepte d'accorder une aide financière de 2 400 \$, somme représentant la contribution locale de 20 %, pour compléter le financement de l'activité, et dépose la demande dans les délais prescrits;

QU'il demande une prolongation des délais de réalisation jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

RÉSOLUTION 2017-05-132

***Contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles -  
versement de la retenue cumulative***

ATTENDU le contrat intervenu entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et l'entreprise Bouffard Sanitaire inc. pour assurer la collecte des matières résiduelles, pour la période ayant débuté le 1<sup>er</sup> février 2014;

ATTENDU QUE l'entreprise, conformément aux dispositions du cahier des charges, a produit les documents démontrant les quittances finales des fournisseurs, salaires des employés et certificat de la CNESST relativement à ce contrat, au 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE ces documents sont à la satisfaction de la MRC et que les retenues effectuées du 1<sup>er</sup> février 2014 au 31 décembre 2016 peuvent donc être versées à l'entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil procède à l'acceptation du contrat intervenu avec Bouffard Sanitaire inc. de Matane portant sur la collecte des matières résiduelles, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2014 au 31 décembre 2016, et autorise le directeur général à procéder au versement de la retenue effectuée sur ce contrat au cours de cette période.

#### RÉSOLUTION 2017-05-133

### ***Projet d'entente triennale de développement culturel 2018-2020 - adoption***

CONSIDÉRANT QUE la MRC La Haute-Côte-Nord a obtenu, par le décret numéro 890-2002, la compétence sur l'élaboration d'une politique de développement culturel et patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a une politique culturelle en vigueur, dont la dernière révision fut effectuée en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a signé avec le ministère de la Culture et des Communications une entente de développement culturel pour la période 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE cette entente s'est terminée le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la MRC de négocier une nouvelle entente qui correspond aux réalités actuelles du milieu;

CONSIDÉRANT QU'au début avril 2017, le ministère de la Culture et des Communications a informé la MRC du retour des ententes triennales, conditionnellement à ce que tous les documents requis lui soient transmis avant le 1<sup>er</sup> juin 2017;

ATTENDU QU'une aide financière minimale de 60 000 \$ sur trois ans pourrait être attribuée à la MRC par le biais de cette entente, soit pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le projet d'entente triennale de développement culturel à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications, tel que présenté en date du 16 mai 2017;

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à négocier et signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2017-05-134

### ***Programme d'aide au patrimoine - adoption d'un projet***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec le ministère de la Culture et des Communications une entente de développement culturel pour la période 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de cette entente prévoit la poursuite du *Programme d'aide au patrimoine*, du *Programme de promotion du livre et de la lecture*, du *Programme de Service d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale (SARP)* et du *Programme de médiation culturelle*;

CONSIDÉRANT QUE le projet suivant correspond à la vision régionale du développement culturel contenue dans la *Politique culturelle révisée 2014*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été analysé par la Commission des Arts et de la Culture ainsi que par l'agente de développement culturel et qu'il répond aux exigences de l'*Entente de développement culturel 2015-2016*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer au projet suivant :

N° projet	Programme	Organisme	Titre du projet	Montant
2017-P-01	Aide au patrimoine	Municipalité de Tadoussac	Les Filles du Roy	5 000 \$

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

#### RÉSOLUTION 2017-05-135

### ***Transport collectif - modalités pluriannuelles et surplus générés***

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif régional est soutenu par le *Fonds vert* et que celui-ci vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE le transport, incluant celui des personnes, est le facteur le plus important des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE les MRC du Québec dispensent des services de transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide au développement du transport collectif*, sous l'administration du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) depuis plusieurs années, est sur une base annuelle et sans garantie de reconduction avant l'année suivante de l'exercice;

CONSIDÉRANT QUE cette situation oblige les MRC et les mandataires à posséder un fonds de liquidité proportionnel aux services dispensés sur une année;

CONSIDÉRANT l'intention du MTMDET d'établir un programme pluriannuel pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, à la suite de l'année 2017, laquelle est considérée comme une année transitoire;

CONSIDÉRANT QUE cette approche permettra d'établir un plan de développement et d'investissement pour les années subséquentes;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de démontrer, par des ententes signées, les investissements dans le développement et l'amélioration des services régionaux et ruraux;

CONSIDÉRANT QUE le ministère s'apprête à établir avec chaque MRC du Québec le montant du surplus accumulé;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des transports collectifs et ruraux du Québec (ATCRQ) recommande de soustraire de l'exercice identifiant le surplus accumulé :

- la contribution financière des municipalités;
- les droits de passage provenant des usagers;
- la contribution des partenaires;
- quatre (4) mois de fonctionnement à la suite d'une garantie du versement de la subvention en trois (3) versements;
- les sommes engagées pour le développement et l'amélioration des services;
- tout montant inférieur à 10 000 \$ à titre de surplus;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord témoigne au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports son désir de bénéficier d'un programme pluriannuel pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

QU'il souhaite que soient soustraits du surplus accumulé :

- la contribution financière de la MRC;
- la contribution financière des municipalités;
- les droits de passage provenant des usagers;
- la contribution des partenaires;
- quatre (4) mois de fonctionnement à la suite d'une garantie du versement de la subvention en trois (3) versements;
- les sommes engagées pour le développement et l'amélioration des services;
- tout montant inférieur à 10 000 \$ à titre de surplus.

#### RÉSOLUTION 2017-05-136

### ***Transport collectif - adoption du plan de développement 2017***

ATTENDU QUE les modalités du *Programme d'aide au développement du transport collectif* pour l'année 2017 ne sont toujours pas connues en date du 9 mai 2017;

ATTENDU QUE les modalités antérieures, sur lesquelles la MRC de La Haute-Côte-Nord se fie actuellement, prévoyaient la production d'un *Plan de développement du transport collectif* conforme au *Volet II : Subventions au transport collectif régional*;

ATTENDU QUE, dans sa correspondance du 3 mai 2017 intitulée *Démarches pour l'évaluation des surplus accumulés attribuables au Ministère dans le cadre du Volet II du PADTC*, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) désire amorcer l'évaluation des surplus accumulés au 31 décembre 2016 pour tous les organismes relativement à l'exploitation et à l'organisation du service de transport collectif et d'en déterminer la part qui est attribuable aux aides financières du ministère;

ATTENDU QUE le MTMDET exige à cet effet, à tous les organismes gestionnaires du transport collectif, le dépôt du tableau *Calcul de la part des surplus attribuables au MTMDET de 2007-2016* au plus tard le 30 mai 2017;

ATTENDU QUE, par cette même correspondance, le MTMDET exige la confirmation du dépôt du *Plan de développement du transport collectif 2017* au ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Électrification des transports;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le *Plan de développement du transport collectif pour l'année 2017* tel que le demande le MTMDET, et ce, sans même connaître les modalités du *Programme d'aide au développement du transport collectif* pour l'année 2017.

#### RÉSOLUTION 2017-05-137

##### ***Transport collectif - adoption des grilles tarifaires pour 2017***

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports prévoit une aide au transport collectif par l'entremise son *Programme d'aide au développement du transport collectif*;

ATTENDU QUE les modalités du programme pour l'année 2017 ne sont toujours pas connues en date du 9 mai 2017, mais que les modalités antérieures, sur lesquelles la MRC de La Haute-Côte-Nord se fie actuellement, prévoyaient l'élaboration d'une grille tarifaire pour les usagers du transport collectif;

ATTENDU QUE les modalités antérieures voulaient que les tarifs exigés aux usagers soient au choix de l'organisme admissible, en l'occurrence la MRC de La Haute-Côte-Nord, et que ceux-ci soient adoptés par résolution;

ATTENDU QUE les grilles tarifaires déterminées par la MRC tiennent compte du nombre de kilomètres parcourus lors d'un déplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte les grilles tarifaires pour le service de transport collectif pour l'année 2017, telles que présentées en date du 16 mai 2017.

#### RÉSOLUTION 2017-05-138

##### ***Transport adapté - adoption du plan de développement 2017***

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) prévoit une aide au transport adapté par l'entremise de son *Programme de subvention au transport adapté*;

ATTENDU QUE le MTMDET est un partenaire financier de première importance et un accompagnateur du milieu municipal dans l'application de ce programme;

ATTENDU QUE le MTMDET est responsable de la *Politique d'admissibilité au transport adapté*;

ATTENDU QUE le *Programme de subvention au transport adapté* prévoit le dépôt d'un *Plan de développement du transport adapté*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le *Plan de développement du transport adapté* pour l'année 2017.

RÉSOLUTION 2017-05-139

***Transport adapté - adoption des grilles tarifaires pour 2017***

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports prévoit une aide au transport adapté par l'entremise de son *Programme de subvention au transport adapté*;

ATTENDU QUE le programme prévoit l'élaboration d'une grille tarifaire appliquée aux usagers;

ATTENDU QUE la tarification applicable aux usagers du service de transport adapté doit être équivalente à celle du transport collectif régional pour un trajet similaire;

ATTENDU QUE les grilles tarifaires tiennent compte du nombre de kilomètres parcourus lors d'un déplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte les grilles tarifaires pour le service de transport adapté pour l'année 2017, telles que présentées en date du 16 mai 2017.

***Comité transport de la MRC de La Haute-Côte-Nord -  
dépôt du compte rendu du 28 mars 2017***

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité transport de la MRC de La Haute-Côte-Nord qui a eu lieu le 28 mars 2017.

RÉSOLUTION 2017-05-140

***Recrutement de personnel - soutien technique  
aux terres publiques - embauche***

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 21 février 2017, le Conseil a mandaté le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin de combler le poste de soutien technique aux terres publiques (résolution n° 2017-02-049);

CONSIDÉRANT QU'un comité, composé de MM. Francis Bouchard, François Gosselin, Kevin Bédard et Yves Beaudoin, a procédé aux entrevues de sélection le 12 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil, sur recommandation du Comité de sélection, accepte de retenir la candidature de M<sup>me</sup> Marie-Pier Simard au poste de soutien technique aux terres publiques;

QUE les conditions d'embauche de celle-ci soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

QUE cette embauche soit effective à compter du 8 mai 2017.

***Recrutement de personnel - assistants aux communications et à la gestion des matières résiduelles (postes étudiants) - embauche***

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) de la MRC prévoit la réalisation de nombreuses activités de sensibilisation, dont la campagne de sensibilisation estivale « Loto-Écolo », ainsi que des actions visant la saine GMR sur le TNO;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC, par la résolution n° 2017-01-016, autorisait le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme *Emplois d'Été Canada* (EÉC) pour l'embauche de deux étudiants afin de contribuer à la réalisation de ces activités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu une subvention de 2 331 \$ dans le cadre du programme *Emplois d'Été Canada* (EÉC) pour couvrir une partie du salaire des étudiants;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emplois pour les deux postes d'assistant aux communications et à la gestion des matières résiduelles a été affichée;

CONSIDÉRANT QUE M. Tomy Bouchard-Béliveau a déposé sa candidature, que ce dernier avait été embauché à ce titre par la MRC à l'été 2015 et que la MRC est très satisfaite du travail qu'il a accompli;

CONSIDÉRANT QU'un comité, composé de M. François Gosselin, M<sup>me</sup> Marylise Bouchard et M<sup>me</sup> Julie Hamelin, a réalisé les entrevues de sélection le 9 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Tomy Bouchard-Béliveau et de M. Émile Dumais comme assistants aux communications et à la gestion des matières résiduelles (postes étudiants);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de :

- M. Tomy Bouchard-Béliveau au poste d'assistant aux communications et à la gestion des matières résiduelles (poste étudiant), et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 2 mai 2017;
- M. Émile Dumais au poste d'assistant aux communications et à la gestion des matières résiduelles (poste étudiant), et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 29 mai 2017;

QUE les conditions d'embauche de ces employés soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

***Correspondance***

**1. INFORMATION GÉNÉRALE ET INVITATIONS**

**1.1. M. Martin Tremblay, chef du Centre de services de Baie-Comeau et Bergeronnes, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

Il sollicite la collaboration de la MRC afin de diffuser l'information sur les lois, règlements et normes en vigueur lors de la construction d'un nouvel accès, de l'organisation d'un événement, de l'installation d'une affiche publicitaire, ainsi que tous les travaux effectués à l'intérieur de l'emprise d'une route entretenue par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

## **2. DEMANDES D'APPUI**

### **2.1. MRC Beauharnois-Salaberry**

Demande au MSP de tenir une campagne de sensibilisation nationale visant le respect du *Code de la sécurité routière* et du partage sécuritaire de la route entre ses différents usagers.

### **2.2. MRC des Maskoutains**

Appui au dépôt du projet de loi C-203 ayant pour objet d'exiger la compréhension des deux langues officielles pour la nomination des juges à la Cour suprême.

### **2.3. MRC de Rouville**

Sollicite le gouvernement fédéral afin d'exiger des distributeurs de service Internet haute vitesse de desservir les secteurs ruraux de son territoire

### **2.4. Zec Nordique et intervenants du chemin de la rivière Escoumins**

Demandent une contribution à la MRC pour l'entretien du chemin principal menant au territoire de la Zec Nordique et aux pourvoiries du secteur.

### **2.5. Zec Nordique**

Sollicite l'appui de la MRC dans sa démarche visant à obtenir une compensation financière de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'entretien du chemin de la zec utilisé par les locataires de baux de celle-ci.

## **RÉSOLUTION 2017-05-142**

### ***Campagne de sensibilisation pour le respect du Code de la sécurité routière - appui à la MRC de Beauharnois-Salaberry***

ATTENDU la résolution n° 2017-04-106 de la MRC de Beauharnois-Salaberry concernant une demande pour tenir une campagne de sensibilisation de type *Bon pied, Bon oeil* ayant pour objectif la promotion du respect des règles du *Code de la sécurité routière*;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Beauharnois-Salaberry et demande à M. Martin Coiteux, ministre de la Sécurité publique et ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de tenir une campagne de sensibilisation nationale de type *Bon pied, Bon oeil* ayant pour objectif la promotion du respect des règles du *Code de la sécurité routière* et de l'importance du partage sécuritaire de la route entre ses différents usagers;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à :

- M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque;
- M. Richard Lehoux, président, FQM;
- M. Bernard Sévigny, président, UMQ;
- la MRC de Beauharnois-Salaberry.



RÉSOLUTION 2017-05-143

***Projet de loi C-203 - Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême  
(compréhension des langues officielles) - appui***

ATTENDU la résolution n° 17-04-131 de la MRC des Maskoutains concernant le projet de loi C-203 actuellement sous étude par le parlement du Canada dont l'objet est d'exiger la compréhension des deux langues officielles pour la nomination des juges à la Cour suprême pour ainsi assurer l'égalité d'accès à la justice pour tous les Canadiens et Canadiennes;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC des Maskoutains et appuie le dépôt ainsi que la présentation pour adoption du projet de loi C-203 visant à ce que les juges de la Cour suprême soient choisis parmi des personnes qui comprennent le français et l'anglais sans l'aide d'un interprète;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la MRC des Maskoutains.

RÉSOLUTION 2017-05-144

***Desserte Internet haute vitesse en milieu rural -  
appui à la MRC de Rouville***

ATTENDU la résolution n° 17-4-090 de la MRC de Rouville concernant la desserte Internet haute vitesse en milieu rural;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Rouville et demande au gouvernement fédéral d'exiger des distributeurs de service Internet haute vitesse de desservir l'ensemble du territoire en milieu rural;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à :

- M<sup>me</sup> Marilène Gill, députée de Manicouagan;
- M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque;
- M. Richard Lehoux, président, FQM;
- M. Bernard Sévigny, président, UMQ;
- la MRC de Rouville.

***Dépôt des états financiers comparatifs  
au 30 avril 2017 pour la MRC et le TNO***

Les états financiers comparatifs au 30 avril 2017 de la MRC et du TNO sont déposés aux membres du Conseil.

RÉSOLUTION 2017-05-145

**Adoption du rapport des déboursés**

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement n° 111-2008);

CONSIDÉRANT la liste soumise des déboursés effectués par la MRC pour la période du 18 avril 2017 au 15 mai 2017, totalisant 457 303,97 \$ (qui fait partie du présent procès-verbal comme si tout au long récitée);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récitée au long;

QUE le Conseil approuve les déboursés de 457 303,97 \$ pour la MRC, effectués du 18 avril 2017 au 15 mai 2017.

RÉSOLUTION 2017-05-146

**Terrains contaminés - demande d'intervention au MDDELCC**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord constate que certaines propriétés concernant le même individu pourraient être contaminés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC juge que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) devrait intervenir;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE la MRC demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'intervenir sur les propriétés suivantes :

MUNICIPALITÉ	MATRICULE	ADRESSE IMMEUBLE PRINCIPALE	CADASTRE
95032	9779-01-0743	5, rue Côté	3808205
95032	9779-03-5374	14, rue Côté	3808267
95032	9678-33-0454	66, rue Giroux	3808115
95025	8555-78-1071	176, route 138	5565579
95025	8558-81-8310	329B, route 138	5564981
95025	8657-19-4283	332, route 138	5565186
95025	8961-42-0582	600, route 138	5565524
95025	8961-44-3638	608, route 138	5565529
95025	8961-33-8496	611, route 138	5565531
95025	8556-81-3386	29, rue Chamberland	5564619
95025	8556-82-6511	71, rue Saint-Marcellin Ouest	5564622

95025 : Les Escoumins

95032 : Longue-Rive

### ***Certificat de disponibilité***

Je soussigné, François Gosselin, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 16<sup>e</sup> du mois de mai 2017.

---

François Gosselin  
Secrétaire-trésorier et directeur général

### **RÉSOLUTION 2017-05-147**

#### ***Fermeture de la séance***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 38.

PAR LES PRÉSENTES, JE, DONALD PERRON, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Donald Perron  
Préfet de comté

---

François Gosselin  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général